

P Départ du parking de la route de Damvix, prendre à droite pour rejoindre le **Grand port d'Arçais** :

 *Il a connu une activité intense de négoce jusqu'à l'arrivée du chemin de fer au début du XX^e siècle.*

Face au port, un **logis** : Édifié en 1829, il se caractérise par sa terrasse construite en 1850 dominant le port. 11 portails dissimulent des sortes de caves ayant servi à différents usages et notamment d'entrepôts pour le matériel nécessaire à l'exploitation du marais.

 Suivre le chemin de **halage** qui longe le bief. Tout au long du parcours s'étend le site remarquable de la Garenne.

 *Les fermes étaient construites sur le flan de la falaise. Les cales, lieu d'arrivée des bateaux, en étaient un élément essentiel. L'étable était immédiatement accessible avec le fumier aux abords, le fenil et les dépendances au dessus et tout en haut, côté route, l'habitation. On retrouve les venelles entre les maisons. Descendant vers l'eau, elles étaient aussi empruntées par les fermiers situés de l'autre coté de la route.*

Après les 3 passerelles, remarquer en été les cultures de "mojettes", importantes dans le marais, poursuivre jusqu'au pont sur le bief minet. Tourner à droite puis une deuxième fois 500 mètres plus loin, pour retrouver la rue de la Garenne. Tout au long de cette rue, on aperçoit en contre-bas les venelles.

 *De grands bâtiments témoignent des années de prospérité d'une économie agricole exploitant de façon complémentaire la plaine et le marais.*

On retrouve le cœur d'Arçais dont l'architecture s'organise autour de l'eau. Traverser la route pour retrouver la place de **l'église**. Prendre la rue des Bateliers qui descend près de la poste, la suivre pour retrouver sur la droite la rue du Port de Cheusse, contourner le long du mur en pierres où se trouve la borne d'interprétation et remonter à gauche le chemin des Bouteilles pour rejoindre la D101.

 Longer sur la droite jusqu'à "la bicyclette verte" occupant **l'ancienne laiterie**.



 *Elle est construite avec un mélange de briques et une structure de type Baltard à l'image des ponts de cette époque.*

Prendre à droite le long de l'ancienne voie de chemin de fer. Derrière vous, vous apercevez **l'ancienne gare** avec son fronton.

 *Ces deux bâtiments datent des années 1900. La laiterie a fonctionné jusqu'en 1953.*

Continuer jusqu'au croisement avec la D101. Ce chemin longe le site de **la vieille église**.  *La première implantée à Arçais. Des fouilles ont permis de découvrir des sarcophages datant de l'époque mérovingienne.*

Tourner à droite sur la voie piétonne longeant la route. Au terme de ce chemin, prendre à

droite au lieu-dit "Le Grand Jaux" et après le pont de la Broue d'Arçais entrer dans le Marais.

 *On peut y observer des "trous de bris", autrefois utilisés pour l'extraction de l'argile servant à la fabrication des tuiles. Aujourd'hui ce sont des points d'eau permanents.*

Continuer sur 1,5 km. Remarquer un important "trou de bri" sur la gauche. Poursuivre sur le passage des Grandes Mottes. Bien suivre le balisage jaune jusqu'à la **passerelle du Poissonnet** car à ce niveau plusieurs circuits cohabitent.

 *Dans les années 1970, des chemins furent construits pour desservir les terres agricoles. Avec le développement du tourisme, des passerelles ont été édifiées pour permettre des promenades pédestres en boucles.*

Code du Balisage

 Continuez
 Changez de direction

 Mauvaise direction

 Patrimoine bâti

 Point de vue

 Aire de pique-nique

 Patrimoine naturel



Traversée de route

Au croisement suivant, partir à droite et suivre la route nommée les **Vieilles Terrées**.

 *Les terrées étaient de petites parcelles allongées, plantées de frênes et de saules.*

 Rejoindre et traverser la départementale. Prendre le chemin piétonnier qui longe le bief de la Taillée sur sa droite jusqu'au parking où se termine votre randonnée.

ARÇAIS

Vous découvrirez au cours de ce circuit :

- **le centre bourg d'Arçais ;**

*son port, son chemin de halage qui borde le coteau de la Garenne,
son logis du XIX^eme, ses constructions maraîchines*

- **le marais aménagé ;**

*ses conches, ses ponts et passerelles, ses chemins construits
pour desservir des terres agricoles.*

- **la variété de la faune.**

*Le Marais Poitevin, aménagé par l'homme depuis le XI^eme siècle est une
des zones humides les plus riches de la façade atlantique.*

Bonne randonnée...

*...et n'oubliez pas que vous n'êtes pas seul à emprunter les sentiers
que vous allez parcourir. Nous vous invitons donc à respecter la nature :*

- évitez de cueillir les fleurs et les plantes ;
- ne laissez aucun détritus derrière vous ;
- respectez les lieux habités ;
- restez sur les sentiers ;
- maintenez les chiens en laisse.

Imprimante Inkt73 certifiée ImprimVert - N° 05 49 29 03 88



- © Département des Deux-Sèvres

www.randoendeuxsevres.fr

Tél. 05 49 06 77 65

- © Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
des Deux-Sèvres

www.deux-sevres.ffrandonnee.fr

- Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

www.tourisme-deux-sevres.com

Tél. 05 49 77 87 79

*Cette fiche est éditée par le Département
des Deux-Sèvres en conformité avec les dispositions
de la charte qualité "Randonnée en Deux-Sèvres".*

ARÇAIS



Chemin faisant sur l'histoire d'Arcrais

*Arçais était autrefois le siège
d'un important commerce par
voie d'eau, qui dispose de 40
kilomètres de canaux navigables
et une superficie de 1000 hectares
de marais mouillé.*

Accès : N11 puis la D9 et enfin la D102

Départ : parking du Port

Distance : 10 km

Durée : 2 h 30

Balisage : jaune

Rando pédestre
en Deux-Sèvres